

**Centre Socioculturel Intercommunal
Mireille Moyon
Association loi 1901**

33 boulevard Dumesnildot
44560 PAIMBOEUF

SIRET n° 383 465 820 00017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon Association loi 1901

33 boulevard Dumesnildot – 44560 PAIMBOEUF

SIRET n° 383 465 820 00017

A l'assemblée générale du Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

3 – Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l’information présentée dans le paragraphe « Introduction » de la note de l’annexe aux comptes annuels relatives aux « Règles et méthodes comptables ».

4 – Incertitude significative liée à la continuité d’exploitation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l’incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d’exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l’exercice » de l’annexe des comptes annuels.

5 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d’exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtée dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L’association comptabilise des dépréciations de ses créances selon les modalités décrites dans la note « Créances - dettes » de l’annexe.

Nous avons procédé à l’appréciation de l’approche retenue par l’association, décrite dans la note « Créances - dettes » de l’annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l’application de cette approche.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

6 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

7 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

8 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à VERTOU, le 18 mai 2026

Pour PGA,
Commissaire aux comptes

Sébastien GUILLOIS
associé signataire

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PGA	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	Centre Socioculturel Intercommunal Mireille Moyon EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025
------------	--	--

**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2025**

BILAN ACTIF

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				2		1
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	17 699	14 489	3 210		968	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	1 361		1 361		1 361	
Immobilisations corporelles				4		6
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	38 150	37 910	241		457	
Autres immobilisations corporelles	83 249	70 571	12 679		17 162	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations	8		8		8	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts					1 000	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	140 467	122 969	17 498	6	20 955	7
Stocks et en-cours						
Créances				59		54
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	17 559		17 559		17 637	
Clients douteux, litigieux		462	-462			
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes					242	
Autres créances	155 841		155 841		142 617	
Charges constatées d'avance	1 048		1 048		293	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	105 579		105 579	36	118 022	39
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	280 027	462	279 565	94	278 811	93
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	420 494	123 431	297 063	100	299 766	100

BILAN PASSIF

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		9		9
Fonds propres statutaires	26 876		26 876	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	83 757	28	143 886	48
Excédent ou déficit de l'exercice	-36 899	-12	-60 129	-20
Situation nette (sous-total)	73 735	25	110 633	37
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	73 735	25	110 633	37
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	69 886	24	66 831	22
TOTAL DES PROVISIONS (III)	69 886	24	66 831	22
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 796	3	9 473	3
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	51 570	17	55 545	19
Personnel et comptes rattachés	43 757	15	42 342	14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 930	2	7 316	2
Créditeurs divers	2 962	1	2 292	1
Produits constatés d'avance	38 427	13	5 333	2
TOTAL DES DETTES (IV)	153 442	52	122 301	41
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	297 063	100	299 766	100

COMPTE DE RÉSULTAT

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	7 016	6 692	324	5
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	485 050	479 476	5 574	1
<i>dont parrainages</i>	498	1 932	-1 434	-74
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	454 923	471 779	-16 857	-4
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	13 872	73	13 799	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 794	-7 794	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	47 168	35 402	11 766	33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 008 028	1 001 215	6 813	1
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	194 253	217 201	-22 948	-11
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	44 885	45 841	-956	-2
Salaires	633 898	633 949	-51	
Cotisations sociales	160 057	162 847	-2 790	-2
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 457	8 092	365	5
Dotations aux provisions	3 055	722	2 333	323
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 900	1 668	232	14
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 046 505	1 070 321	-23 815	-2
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-38 477	-69 105	30 628	44

COMPTE DE RÉSULTAT

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 643	2 530	-888	-35
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 643	2 530	-888	-35
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 643	2 530	-888	-35
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-36 835	-66 575	29 740	45
Produits exceptionnels (V)		7 674	-7 674	-100
Charges exceptionnelles (VI)		1 095	-1 095	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 578	-6 578	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	64	132	-68	-52
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 009 671	1 011 419	-1 749	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 046 569	1 071 548	-24 979	-2
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-36 899	-60 129	23 230	39
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	152 342	150 236	2 107	1
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	152 342	150 236	2 107	1
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	135 371	132 770	2 601	2
Prestations en nature	16 971	17 466	-494	-3
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	152 342	150 236	2 107	1
TOTAL	-36 899	-60 129	23 230	39

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le CENTRE SOCIOCULTUREL a pour but de développer une dynamique d'accueil adaptée aux habitants et aux familles, de leur permettre de participer dans les actions et les activités qui les concernent, de proposer des espaces de rencontres favorisant la découverte, la connaissance et l'apprentissage et enfin de favoriser le soutien à la parentalité et les liens entre les générations.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Les activités et les animations sont destinées aux familles, aux seniors, aux jeunes, aux 15-25 ans et aux enfants.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour les familles et tous publics : intervention de professionnels sous forme d'accueil, d'atelier. partenariat avec une autre association proposant des espaces de convivialité et des ateliers.

Pour les jeunes : les maisons des jeunes proposent un accompagnement à la scolarité, des ateliers, des animations dans les collèges et des séjours.

Pour l'enfance : Accueil de loisirs, périscolaires, ateliers, séjours et accompagnement à la scolarité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 297 062,85 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -36 898,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Continuité d'exploitation

Une perte est de nouveau prévu pour l'année 2026 mais des recherches de nouveaux financements et de financements complémentaires sont en cours pour permettre de garantir la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, et le règlement ANC 2023-03 applicable aux personnes morales de droit privé, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association.

Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		3 À 10
Autres immo. corporelles		3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

de l'association CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON.

- L'association CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	13 781		3 918
TOTAL	13 781		3 918
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	38 150		
Installations générales, agencements et aménagements divers	15 744		
Matériel de transport	27 000		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	38 885		938
TOTAL	119 779		938
Immobilisations financières			
Autres participations	8		
Prêts et autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 008		
TOTAL GENERAL	134 568		4 856

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			17 699	
TOTAL			17 699	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			38 150	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			15 744	
Matériel de transport			27 000	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			39 823	
TOTAL			120 717	
Immobilisations financières				
Autres participations			8	
Prêts et autres immobilisations financières		1 000		
TOTAL		1 000	8	
TOTAL GENERAL		1 000	138 423	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			12 813	1 676		14 489
TOTAL			12 813	1 676		14 489
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			37 693	216		37 910
Inst. générales, agencts divers			15 744			15 744
Matériel de transport			20 698	1 800		22 498
Matériel de bureau, informatique			28 026	4 303		32 329
TOTAL			102 161	6 319		108 480
TOTAL GENERAL			114 974	7 996		122 969

ETAT DES CRÉANCES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	17 558,71	17 558,71	
Divers	151 274,97	151 274,97	
Débiteurs divers	4 566,42	4 566,42	
Charges constatées d'avance	1 047,56	1 047,56	
TOTAL	174 447,66	174 447,66	
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 000,00		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 048,00
TOTAL	1 048,00

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	155 439,00
TOTAL	155 439,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	26 875,95				26 875,95
Report à nouveau	143 885,93			60 128,20	83 757,73
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 128,62	60 128,62		36 898,64	-36 898,64
TOTAL	110 633,26	60 128,62		97 026,84	73 735,04

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 795,67	9 795,67		
Personnel et comptes rattachés	43 756,58	43 756,58		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 605,50	41 605,50		
Impôts sur les bénéfices	64,00	64,00		
Autres impôts et taxes assimilées	9 900,64	9 900,64		
Autres dettes	9 892,60	9 892,60		
Produits constatés d'avance	38 427,01	38 427,01		
TOTAL	153 442,00	153 442,00		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	38 427,00
TOTAL	38 427,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fiscales et sociales	57 683,00
Autres dettes	6 923,00
TOTAL	64 606,00

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation		20 640,00	354 047,00	66 524,00	13 711,00	454 922,00
TOTAL		20 640,00	354 047,00	66 524,00	13 711,00	454 922,00

ENGAGEMENTS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'association a constitué une provision pour départ en retraite.
Son montant cumulé au 31/12/2025 s'élève à 69 886,23 euros.

Le montant de la dotation d'exploitation comptabilisée en 2025 s'élève à 3 055 euros

La provision est calculée de la manière suivante :

Engagements de l'association : $(\text{Salaire brut annuel} / 12) * \text{Nombre de mois acquis au moment du départ} * (\text{Ancienneté actuelle} / \text{Ancienneté future}) * \text{Taux de turnover} * \text{Taux de mortalité} * \text{Taux de progression salariale} * \text{Taux d'actualisation financière} * \text{Taux de charges sociales}$.

Hypothèse retenues :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges moyen cadre : 45 %
- Taux de charges moyen non cadre : 32 %
- Taux d'évolution des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation financière : 3,70 %
- Taux de turnover de la catégorie professionnelle et de l'âge du salarié

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PGA
1 Rue des Mongolfières
44120 VERTOU

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 860,00	3 720,00
TOTAL	3 860,00	3 720,00

LES EFFECTIFS

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les trois plus hauts cadres dirigeants identifiés par l'association sont:

- le président
- le trésorier
- le secrétaire

Ils sont tous trois membres du bureau et exercent leurs fonctions à titre bénévole.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise	8,00	9,00
Employés et techniciens	12,00	10,00
Ouvriers	1,00	
Apprentis		2,00
PERSONNEL SALARIÉ	22,00	22,00

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

CENTRE SOCIO CULTUREL M. MOYON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
B - Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
Contributions volontaires liées à la gén. du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	5 809,01			
Concours publics en nature				
Prestations en nature	146 533,10		150 235,60	
Dons en nature				
TOTAL	152 342,11		150 235,60	
Charges par destination				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Contributions volontaires à la recherche de fonds	135 370,76		132 769,76	
Contributions volontaires au fonctionnement				
Prestations en nature	16 971,35		17 465,84	
Personnel bénévol				
TOTAL	152 342,11		150 235,60	